



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BEAUCE-CENTRE  
*Municipalité Saint-Frédéric*

**AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
422-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 297-15.**

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 6 juillet 2026, le conseil municipal de Saint-Frédéric a adopté le projet de règlements no 422-26 modifiant le Règlement de zonage # 297-15;

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement mentionné ci-haut se déroulera le **8 septembre 2026** à 19h00 dans la salle du conseil municipal situé au 850 rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Frédéric et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées :

- **Règlement no 422-26** modifiant le Règlement de zonage # 297-15 ayant pour objet :

De modifier des articles au *règlement de zonage* afin :

- i. De modifier les zones assujetties à une superficie maximale des garages et des remises pour les ilots déstructurés non adjacents au périmètre urbain;
- ii. D'ajouter un article autorisant la garde de poules en complément à un usage résidentiel selon certaines conditions;

QUE des dispositions du projet de règlement de zonage no 422-26 sont susceptibles d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement mentionné ci-dessus est disponible pour consultation au bureau municipal;

QUE toute personne intéressée à se faire entendre peut transmettre ses commentaires écrits par courriel à l'adresse suivante : [municipal@saint-frederic.com](mailto:municipal@saint-frederic.com) ou par courrier au 850 rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Frédéric (QC), G0N 1P0 ou lors de l'assemblée de consultation publique qui sera tenue le 8 septembre 2026 à 19h00 à la salle du conseil municipal;

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 31 août 2026

Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière